

Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 184 DE LA DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE • AVRIL 2025

Actualité technique

REUNION DU CROPSAV

En haut à gauche :
Champ de colza
en Île-de-France ©
DRIAAF-SRAL

En haut à droite :
Parc Caillebotte à
Yerres © DRIAAF-
SRAL

La réunion annuelle de la section végétale du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV) d'Île-de-France s'est déroulée le 9 avril 2025, sous la présidence de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice de la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF). Les acteurs présents, du domaine agricole et de celui des jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI) ont pu échanger sur les différentes thématiques en lien avec la santé et la protection des végétaux en Île-de-France.



(photo DRIAAF-SRAL)

Réseaux d'épidémiosurveillance et BSV 2.0

Madame Anne PAPIN, animatrice inter-filières à la chambre d'agriculture de région Île-de-France a présenté le bilan des réseaux d'épidémiosurveillance des différentes filières pour la campagne 2024. Les réseaux fonctionnent de manière satisfaisante. Le nombre de parcelles suivies pour les céréales et le colza est toutefois insuffisant sur certains secteurs (ex : sud Seine-et-Marne, Val-d'Oise) notamment suite au désengagement ces dernières années de plusieurs coopératives. La DRIAAF va leur rappeler l'intérêt collectif d'avoir une surveillance la plus large possible pour assurer un bon niveau de protection intégrée des cultures.

Les bulletins de santé du végétal édités pour les différentes filières respectent bien les instructions nationales du BSV dit « 2.0 » avec des informations complémentaires sur les auxiliaires, la biodiversité, les organismes de quarantaine, les résistances, et surtout les méthodes de lutte prophylactiques et alternatives. Cela a été illustré avec l'exemple de la vidéo réalisée par la chambre d'agriculture de région Île-de-France, avec un financement communication Ecophyto, sur une démonstration de désherbage mécanique qui a été relayée dans le BSV maraichage.

Gestion des ravageurs au stockage

Madame Marine CABACOS, ingénieure au pôle stockage et conservation des grains chez Arvalis, a fait une intervention sur la gestion des ravageurs durant le stockage, à la ferme comme chez les organismes stockeurs. Ces insectes spécifiques, différents des ravageurs au champ, sont un problème croissant sous l'effet d'évolution des pratiques (moins d'insecticides utilisés) et du changement climatique. Différents outils de surveillance et de diagnostic sont à disposition des professionnels ainsi que des méthodes alternatives (ventilation, biocontrôle, etc.).



Etudes Arvalis sur les insectes des grains
(photo DRIAAF-SRAL)

Surveillance des organismes réglementés et émergents (SORE)

Monsieur Mohammed ROUINA, chef du pôle phytosanitaire de la DRIAAF a détaillé le bilan de cette surveillance importante, assurée à 75 % par Fredon Île-de-France, organisme à vocation sanitaire délégataire de service public, et à 25 % par le service régional de l'alimentation (SRAL). Près de 100 organismes nuisibles réglementés sont ciblés, grâce à un réseau de 120 pièges, et de nombreux prélèvements et observations visuelles sur tous les filières agricoles et en JEVI. Aucun nouvel organisme réglementé n'a été détecté en 2024 dans la région. Les suspicions, émanant de particuliers ou de professionnels, font également l'objet d'inspections sur site. Près de la moitié concernait le chancre coloré du platane.

Un focus sur la surveillance du scarabée japonais (*Popillia japonica*) a été fait par Madame Louise LEDIG, chargée de mission surveillance biologique du territoire au pôle phytosanitaire de la DRIAAF. Le développement de ce ravageur polyphage, dans le nord de l'Italie et maintenant en Suisse, constitue une menace croissante pour la France, et notamment l'Île-de-France via la densité de flux routiers, ferroviaires et aériens, susceptibles de transporter cet insecte. C'est pourquoi le piégeage est concentré actuellement autour des axes autoroutiers en provenance des pays infestés et des aéroports. En 2024, le pôle phytosanitaire de la DRIAAF a également conduit un exercice de préparation plan d'urgence, sous la supervision de la Direction générale de l'alimentation (DGAL), permettant de mieux se préparer à une éventuelle détection.



(photo DRIAAF-SRAL)

Flavescence dorée

Le foyer de cette grave maladie de la vigne, transmise par une cicadelle, détecté en 2022 à Nanteuil-sur-Marne (77), est en bonne voie d'éradication avec déjà deux années sans nouvelles détections (il en faut trois pour retrouver un statut indemne). En revanche comme l'a exposé Madame Pascale PIENNE, du Comité Champagne, la situation se dégrade dans certains secteurs de l'aire d'appellation (dans la Marne et dans l'Aisne) avec l'extension de certains foyers existants et la détection de nouveaux parfois déjà de grande ampleur, notam-



Prospection collective à Nanteuil en 2024
(photo DRIAAF-SRAL)

ment avec un variant de la maladie très contaminant. Pour faire face à cette menace, le Comité Champagne et le Syndicat Général des Vignerons demandent une mobilisation générale pour surveiller le maximum de surface et détecter au plus tôt les foyers. Pour cela un projet d'arrêté préfectoral visant à étendre la prospection collective obligatoire, déjà en vigueur en zone délimitée, aux zones indemnes des communes de Nanteuil-sur-Marne, Citry et Saacy-sur-Marne, va être soumis à consultation du CROPSAV par voie électronique.

Mouche orientale des fruits (*Bactrocera dorsalis*)

Monsieur Bertrand HUGUET, chef de l'unité surveillance et environnement du pôle phytosanitaire de la DRIAAF, a fait le point sur les incursions de cette mouche des fruits exotique régulièrement détectée dans le réseau de pièges déployé depuis 2019. Après des valeurs très élevées en 2023, les captures ont été très peu nombreuses en 2024. Cela a été mis en relation avec une baisse importante dans la région des importations de mangues (la principale source d'introduction suspectée) en provenance de pays d'Afrique où la mouche est bien implantée (Côte d'Ivoire, Sénégal, etc.). Les observations visuelles réalisées en jardins proches des points d'entrée (aéroport, MIN de Rungis) ne mettent pas en évidence la présence de larve dans les fruits, confortant l'analyse des conditions climatiques qui indique que certains paramètres de températures ne permettent pas une installation dans la région.



Chancre coloré du platane

Cette maladie constitue un enjeu majeur pour la région. En 2024, deux nouveaux cas ont été identifiés dans des communes déjà concernées : à Pantin, à 60 mètres du foyer de 2021, nécessitant l'abattage de deux arbres, et à Créteil, entraînant l'abattage de 17 arbres. Ces événements soulignent l'importance d'une surveillance rigoureuse, de précautions lors des abattages et d'une vigilance accrue sur les chantiers proches des platanes. Comme l'a rappelé Monsieur Bertrand HUGUET, les contrôles du SRAL révèlent encore une méconnaissance fréquente des obligations de désinfection par les entreprises de travaux publics. Toutefois, les rappels réglementaires et la sensibilisation menée par le SRAL et Fredon Île-de-France auprès des acteurs (Fédération régionale des travaux publics, Association des maires d'Île-de-France, etc.) commencent à produire des résultats : plusieurs entreprises de travaux publics ont adhéré en 2024 au parcours PROTECTPLATANE©, initié par Fredon avec le soutien de la DRIAAF.

Le nouvel arrêté national de lutte contre le chancre coloré du platane, du 31 janvier 2025, renforce la prévention en autorisant les collectivités à inclure des clauses de prophylaxie dans leurs marchés publics et en généralisant le passeport phytosanitaire pour le transport de bois de platane sous toutes ses formes, garantissant ainsi le respect des bonnes pratiques par les entreprises d'élagage. Une communication sur le nouveau guide des bonnes pratiques va être adressée à l'ensemble des communes.

À Paris, le platane représente 20 % des arbres (et 33 % de ceux en alignement). Madame Christelle ANGENIOL, adjointe à la cheffe de la Division Expertise Sol et Végétal à la Ville de Paris a présenté le plan chancre mis en place pour mobiliser tous les acteurs de la Ville sur le sujet, avec des volets sur la surveillance des platanes, la sensibilisation des acteurs de l'espace public (agents de la Ville et entreprises de travaux), la préparation à la gestion d'un foyer, et l'évolution du patrimoine arboré avec une diversification des essences.



Les platanes parisiens menacés par les nombreux chantiers (photo DRIAAF-SRAL)

Enjeux One health

Le concept One Health (« une seule santé ») met en avant les liens entre la santé humaine, la santé animale et la santé de l'environnement. La santé des végétaux en est

une très bonne illustration avec par exemple des maladies à impact santé humaine et animale (ex : ergot, mycotoxines fusariennes) ou des adventices (datura, ambrosie).

Les ambrosies, dont le pollen hautement allergisant est un enjeu majeur de santé publique, ont conduit le ministère en charge de la santé à les réglementer dès 2017. Madame Cécile AHOUANDJINO, chargée de mission à Fredon Île-de-France, a présenté la surveillance conduite par sa structure depuis 2019 dans la région en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS). La situation 2024 révèle une progression préoccupante des ambrosies, principalement en milieu agricole, avec de nouveaux foyers qui apparaissent et certains existants s'étendent.



Infestation d'ambrosie dans une parcelle de l'Essonne
(photo Fredon)

Tous les départements de la région disposent désormais d'un arrêté préfectoral de lutte. Il est essentiel que les gestionnaires d'espaces, notamment les professionnels agricoles, adoptent des mesures visant à éradiquer ou à contenir la prolifération des ambrosies, afin de réduire à long terme leurs conséquences sur la santé.

Monsieur Antoine PEREZ-MUNOZ, de l'ARS, a élargi le débat en présentant les actions conduites dans le nouveau plan régional santé et environnement (PRSE 4) et notamment l'action 7.2 : Renforcer la surveillance, la prévention et la lutte contre les espèces animales et végétales impactant la santé humaine et la biodiversité, pilotée par Fredon. Deux dispositifs sont activés :

- un réseau de surveillance des papillons de processionnaires du pin,
- la création en 2025 d'un réseau de correspondants espèces à enjeux santé humaine (EESH) au niveau des départements et des structures intercommunales (EPCI).

Outil Signal Espèces

Pour répondre aux besoins de surveillance et de détection précoce des organismes de quarantaine, mais aussi d'espèces à enjeux One Health, Monsieur Florian PHILIPPE et Madame Maelle LEROUX de Fredon Île-de-France, ont présenté le lancement, en partenariat avec la DRIAAF, d'une application web appelée « Signal Espèces ». Une vingtaine d'espèces ont été ciblées, telles que *Popillia japonica* ou le chancre coloré du platane, mais d'autres signalements peuvent être enregistrés. Cet outil sera testé en 2025 avec la collaboration de gestionnaires d'espaces au sein des collectivités. Une communication spécifique suivra prochainement.



(photo DRIAAF-SRAL)

L'ensemble des thématiques abordées lors de ce CROPSAV montrent que la santé et la protection des végétaux sont des priorités régionales, contribuant à la souveraineté alimentaire, à la sauvegarde du patrimoine arboré et à la santé publique. Le renforcement des dispositifs de surveillance et une collaboration étroite entre tous les acteurs sont essentiels pour relever ces défis en Île-de-France.

[Voir les présentations](#)

LIMITATION DES DEGATS D'OISEAUX

Les dégâts d'oiseaux au semis et à la levée du tournesol et du maïs sont un problème majeur pour certains producteurs, avec des pertes de pieds et le coût des resemis. Le projet Lido (limitation des dégâts d'oiseaux), piloté par Terres Inovia depuis 2022, a permis d'acquérir de nouvelles connaissances sur les principaux oiseaux déprédateurs du tournesol, avec l'objectif d'améliorer la protection des parcelles. Un colloque de restitution a eu lieu le 25 mars à Paris.

Dans le cadre de ce projet, des observatoires ont été mis en place sur quatre sites : en Beauce Gâtinais et dans l'Yonne avec du tournesol de consommation, et dans la Drôme et la Vendée avec du tournesol semences. Les dégâts sur tournesol sont principalement occasionnés par le pigeon ramier et dans une moindre mesure par le corbeau freux et la corneille noire. Le projet Lido a produit quelques enseignements, notamment concernant les facteurs de risque : présence de forêts, parcelles de tournesol isolées des autres, parcelles en décalage de dates de semis, etc. À partir de ces données, un travail de modélisation a été entrepris avec la production d'un modèle « boîte noire ». Celui-ci vise à prédire les risques en fonction du paysage. Il est affiné en début de campagne avec la météo et les intentions de semis. Si les résultats sont corrects sur les zones de test, sa généralisation va dépendre de l'existence d'une large base de données de terrain pour l'améliorer.



(photo Terres Inovia)

Une étude connexe à Lido a par ailleurs été menée sur les corbeaux par l'Office français de la biodiversité (OFB), dans la zone d'étude de Beauce Gâtinais. Des corbeaux ont été capturés et équipés de balises GPS afin de suivre leurs déplacements en 2023 et 2024. Au printemps, les adultes restent cantonnés autour de la corbeautière, avec une période de ravitaillement par les mâles adultes des jeunes et de la femelle qui reste au nid. Les allers-retours fréquents à la corbeautière ne dépassent pas 3 km. Après l'envol des jeunes, les parents partent avec eux la journée dans les parcelles. Les plus éloignées deviennent alors visitables et attaquables, d'autant plus si ont été semées plus tardivement.

Des caméras avec prise d'images toutes les 1 minute 30 ont été installées pour quantifier la fréquentation des parcelles et des essais selon les espèces. L'objectif serait de mettre au point une machine capable de reconnaître les oiseaux. Cette détection automatique pourrait servir à des effaroucheurs intelligents, qui ne tonneraient que lorsqu'il y aurait des oiseaux.

Les solutions alternatives de protection du tournesol qui sont testées (répulsifs à base de substances naturelles, couverts végétaux, bandes attractives) ne sont pas satisfaisantes. Les effaroucheurs malgré leurs limites sont toujours utiles, à condition d'en faire un usage raisonné, en évitant de les activer trop souvent et trop tôt, auquel cas les oiseaux s'habituent.

[Voir le replay du colloque](#)



JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA SANTÉ DES VÉGÉTAUX

L'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) organisent une journée internationale de la santé des végétaux le 12 mai 2025. Pour en savoir plus :

<https://www.fao.org/plant-health-day/fr>

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Comment identifier les chenilles processionnaires ? Quels sont les risques pour la santé ? Quelles solutions pour limiter leur impact ? Pour répondre à ces questions, FREDON France et l'ANSES organisent un webinaire dédié aux chenilles processionnaires le **19 mai 2025 de 17h à 19h**.



Branches recouvertes de processionnaires du chêne (photo Fredon)

Des chercheurs et experts issus des domaines de la santé humaine, de la santé animale et de la gestion biologique des espèces interviendront sur les thématiques suivantes :

- reconnaissance et biologie de l'insecte.
- santé humaine : quels dangers et quelles précautions ?
- santé animale : quels risques pour les animaux domestiques ?
- gestion : méthodes et stratégies pour limiter leur développement.
- plateforme de signalement : un outil pour mieux suivre et anticiper leur présence.

L'évènement est ouvert à toutes les personnes concernées ou intéressées par la thématique : collectivités, gestionnaires d'espaces verts, professionnels de santé, propriétaires de jardins ou citoyens curieux d'en savoir plus sur ces insectes.

<https://www.anses.fr/fr/content/webinaire-comprendre-et-gerer-les-chenilles-proceSSIONNAIRES>

Actualité réglementaire

PASSEPORT PHYTOSANITAIRE

Afin d'aider les opérateurs professionnels relevant du champ de compétence de la DGAL pour le passeport phytosanitaire dans la surveillance de leurs végétaux vis-à-vis des organismes nuisibles réglementés (ONR), que ce soit des organismes de quarantaine (OQ) ou des organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ).

Le bureau de la santé des végétaux, avec son réseau d'expertise, a élaboré une liste des ONR que les opérateurs doivent impérativement connaître et surveiller sur les végétaux hôtes. Le tableur associé à cette liste, disponible en téléchargement, leur permet :

- d'identifier, par un tri, les ONR qui les concernent,
- d'accéder à des informations importantes pour leur surveillance,
- de prendre connaissance des premières mesures à adopter en cas de suspicion.

<https://agriculture.gouv.fr/sante-des-vegetaux-organismes-reglementes-incontournables-onr>

CEPP

Le bilan 2023 du dispositif des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) a été publié récemment. Si 131 actions, c'est à dire des leviers techniques reconnus éligibles, étaient alors référencées, seul un petit nombre d'entre elles concentrent la majorité des CEPP :

- diversification des cultures : 22 % des CEPP obtenus (action ajoutée en 2022),
- utilisation d'un produit de biocontrôle à base de soufre : 15 %,
- choix d'une variété de colza résistante aux bioagresseurs : 9 %,
- utilisation d'une variété de blé tendre résistante aux bioagresseurs et à la verse : 7 %,
- utilisation de produits molluscicides d'origine naturelle : 6 %,
- utilisation d'un adjuvant pour améliorer l'efficacité ou réduire la dose d'un produit : 5 %.

[voir le bilan](#)

CATALOGUE DES USAGES

La note de service DGAL/SDSPV/2025-236 du 7 avril 2025 a été publiée au bulletin officiel du ministère en charge de l'agriculture. Elle actualise le catalogue national des usages de produits phytopharmaceutiques, c'est à dire les différentes catégories d'autorisations de mise sur le marché, suite à l'arrêté du 31/03/2025 (JO du 06/04/2025). Un usage est la combinaison d'un végétal ou d'une famille de végétaux / d'un bioagresseur ou d'une famille de bioagresseurs / d'une fonction ou d'un mode d'application.

Pour consulter le catalogue :

<https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2025-236>

AUTORISATIONS - RETRAITS - DEROGATIONS

Les principales dérogations 120 jours accordées depuis le mois dernier sont :

- MOVENTO (spirotetramat) pour lutter contre les pucerons de la betterave à raison de 3 applications maximales par an pour les cultures sucrières ou fourragères, et 2 pour les potagères, jusqu'au 23/07/2025,
- EXIREL (cyantraniliprole) pour lutter contre le balanin, la punaise et le tigre sur noisetier, avec 3 applications maximales par an, jusqu'au 29/08/2025,
- DECIS PROTECH (deltaméthrine) pour lutter également contre le balanin, la punaise et le tigre sur noisetier, avec 3 applications maximales par an, jusqu'au 29/08/2025,
- SPLENDANA PRO BALL (8-10 Dodecadien-1-yl acetate) pour lutter contre les chenilles foreuses des fruits (carpocapse) sur châtaignier entre le 01/07/2025 et le 29/10/2025. Il s'agit d'une solution de confusion sexuelle qui s'applique avec un lanceur de paint-ball à raison de 1 000 billes / ha,
- LENTAGRAN (pyridate) pour le désherbage (notamment sur morelles noires et séneçons) des carottes, céleri-raves, ciboulettes et autres fines herbes, jusqu'au 31/07/2025,
- FLIPPER (acide gras) contre les pucerons sur chou-fleur, chou brocoli, choux feuillus, choux de Bruxelles, choux pommés, céleri branche cucurbitacées à peau non-comestible, poivron, courgette, épinard, haricots et pois écosés frais, haricots et pois non écosés frais, lentilles, jusqu'au 14/08/2025,
- ORTUS (fenpyroximate) contre les acariens du fraisier sous serres fermées uniquement, avec une seule application, jusqu'au 14/08/2025.

L'ANSES a confirmé le maintien des autorisations de mise sur le marché des spécialités à base de **prosulfocarbe** (DEFI, DAIKO, etc.), qui est approuvé au niveau européen jusqu'en 2027. Toutefois de nouvelles conditions d'emploi liées à la distance de sécurité pour les personnes présentes et les résidents (DSPPR) ont été précisées dans le cadre de l'évaluation des risques :

- DSPPR d'au moins 10 m avec l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ou susceptible d'être fréquenté par des résidents, si le matériel utilisé permet une atténuation de la dérive d'au moins 90 %,
- DSPPR d'au moins 20 m si le matériel atténue la dérive d'au moins 66 %.

Comme c'est régulièrement le cas, plusieurs substances actives ont vu leur date limite de ré-approbation européenne repoussée :

- de 2025 à 2026 pour l'herbicide clomazone et le fongicide fludioxonyl,
- de 2025 à 2027 pour les herbicides bentazone, prpoyzamide et MCPP-P, pour les fongicides bixafen, fluxapyroxad, fluoxastrobine, prothioconazole,
- de 2025 à 2028 pour l'herbicide halauxyfène méthyl.

Un arrêté du 04/04/2025 autorise l'introduction dans l'environnement d'un macro-organisme non indigène. Il s'agit d'une souche de l'hyménoptère *Trichogramma achaeae* pour une lutte biologique ciblant certaines espèces de lépidoptères ravageurs en cultures légumières, fruitières et ornementales sous serre et en plein champ, en particulier *Tuta absoluta* en culture de tomates.

Le site de l'institut technique de l'agriculture biologique (ITAB) consacré aux **substances de base** a été rénové, avec une entrée soit par substance, soit par usage.

<https://itab.bio/substances>

Actualité Ecophyto

AAP COLLECTIFS D'AGRICULTEURS EN TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE

Cet appel à projet annuel a été lancé le 7 avril 2025. Pour rappel, cet accompagnement se déploie en quatre volets distincts :

- GIEE reconnaissance, pour la reconnaissance en tant que GIEE (Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental),
- GIEE animation, pour l'accompagnement des GIEE et la capitalisation des résultats,
- Groupe Ecophyto - 30 000, pour l'accompagnement des groupes engagés dans la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- Émergence de collectifs, pour l'accompagnement à la structuration d'un groupe et d'un projet (en vue d'un accompagnement Ecophyto - 30 000 ou GIEE suite à la phase de consolidation du collectif et du projet).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page dédiée sur le site internet de la DRIAAF au lien suivant :

[*Appel à projet collectifs*](#)

Cette année, la date de clôture du dépôt des dossiers est fixée au 6 juin 2025.

AAP PRAAM

L'appel à Projets « Prise de Risque Amont Aval et Massification de pratiques visant à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques sur les exploitations agricoles » (PRAAM) a été publié.

Afin d'accélérer la massification de pratiques visant à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques sur les exploitations agricoles à l'échelle d'un territoire, cet appel à projets entend accompagner à titre expérimental le passage entre le stade de la recherche appliquée et la généralisation de méthodes éprouvées.

[*voir l'AAP*](#)

MERCREDI 14 MAI 2025



Le lycée agricole privé Sully, devenu ESTA, en partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Île-de-France et la DRIAIF, vous invite à une journée technique sur la réduction et l'optimisation de l'utilisation des produits phytosanitaires en exploitation agricole.

PROGRAMME



Accueil à 8h30



Pôle prévention Santé : Ateliers interactifs en partenariat avec la MSA

- Visualiser les risques liés à la pulvérisation : de la préparation de bouillie à l'application au champ
- Bien choisir les EPI (Équipements de Protection Individuelle)



Pôle agronomie : Participez à l'atelier animé par la CARIDF, ARVALIS et la DRIAIF pour redécouvrir les leviers de réduction des produits phytosanitaires avec un tour d'horizon complet (prévention, intervention raisonnée, approche système, présentation des groupes DEPHY) et testez vos connaissances grâce au quiz des élèves de l'ESTA !



Pôle agroéquipement :

- Présentation des technologies équipant les pulvérisateurs agricoles.
- Découverte des matériels Horsch et Amazone, deux références en pulvérisation de précision.
- Mise en application du système EasyConnect de Syngenta.
- Simulation de contrôle de pulvérisation sur banc de démonstration.
- Illustration d'un remplissage sécurisé et sans contact.



Démonstration de désherbage mécanique



Café et pause déjeuner : 12h30 - 14h00



22 avenue de l'Europe 78200 Magnanville



Deux créneaux au choix

- Matin : 8h30 - 12h30
- Après-midi : 14h00 - 18h00

(Programme identique pour chaque session)

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE
UNIQUEMENT POUR LE REPAS**



OU PAR MAIL : ESTA@CNEAP.FR

